



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



**Evolutions du référentiel d'équivalences
horaires (REH) 2023-2024.**

Conseil d'administration du 9 octobre 2023

Délibération 2023/10/CA-008

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis du Conseil Académique du 14 septembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Social Administratif d'Établissement du 14 septembre 2023 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ADOPTE les évolutions du référentiel d'équivalences horaires 2023-2024 jointes à la présente délibération.

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

.....
mercredi 18 octobre 2023
.....



Toulouse, le 9 octobre 2023

Le Président,

Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 26

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 5

Ne prennent pas part au vote : 0

R.E.H 2023 / 2024

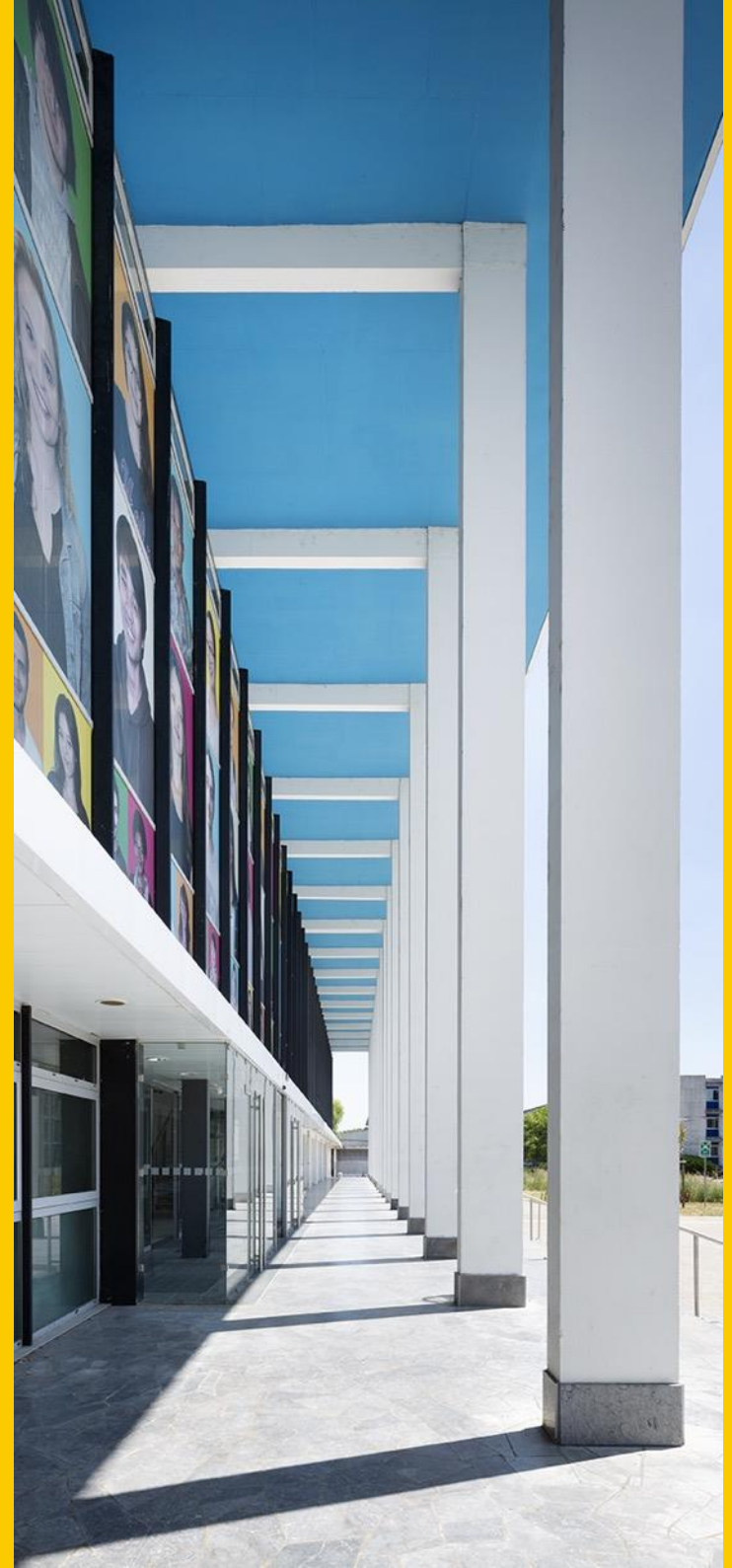
Propositions d'Evolution, modifications du R.E.H



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Université Fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées



1. Traitement des dossiers de candidatures aux formations UT3

Titre 1A25 (Anciennement Titre 1B11)	
Fonction	Traitement des dossiers Parcoursup Traitement des dossiers de candidature aux formations UT3
Correspondance en h ETD	maximum 1 h ETD /25 dossiers
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui sans dépasser le plafond
Instances décisionnaires	Composante pour l'attribution
Prise en charge financière	Budget propre Composante
Informations	Parcoursup Remplace l'orientation active pour l'entrée à l'université

2. Responsabilités d'appel à projets

Titre 1A43	
Fonction	Responsabilité d'Appel à Projet de type AMI géré directement par l'établissement (UT3 Chef de File)
Correspondance en h ETD	64 h ETD maximum pour PI ou porteur principal du projet Répartissable avec une limite à 3 personnes maximum
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui sans dépasser le plafond
Instances décisionnaires	Direction Université
Prise en charge financière	Budget Université
Informations	Tâches associées : - Coordination politique du projet : pilotage des actions mises en place au sein d'UT3. - Définition des grandes orientations stratégique du projet en collaboration avec les partenaires du projet - Coordination des actions avec les partenaires associés au projet .
Titre 1A44	
Fonction	Responsabilité d'Appel à Projet de type AMI où UT3 est partenaire du consortium
Correspondance en h ETD	48h Max par année. Répartissable avec une limite à 3 personnes maximum
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui sans dépasser le plafond
Instances décisionnaires	Direction Université
Prise en charge financière	Budget Université
Informations	Tâches associées : -Coordination politique du projet : pilotage des actions mises en place au sein d'UT3

3. RSU

Titre 3B01 Supprimé	
Fonction	Référent-e Promotion de la biodiversité de l'université
Correspondance en h ETD	18 h ETD maximum
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui
Instances décisionnaires	UPS et RSU
Prise en charge financière	Budget RH central - DDRS
Titre 3B02 Supprimé	
Fonction	Référent-e Promotion des mobilités douces de l'université
Correspondance en h ETD	18 h ETD maximum
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui
Instances décisionnaires	UPS et RSU
Prise en charge financière	Budget RH central - DDRS
Titre 3B03 Supprimé	
Fonction	Référent-e Promotion de l'Ecoresponsabilité
Correspondance en h ETD	18 h ETD maximum
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui
Instances décisionnaires	RSU et Instances de l'université
Prise en charge financière	Budget RH - DDRS
	<p>Motifs :</p> <p>Un chargé de mission est nommé pour la mobilité douce ; La mission pour l'Ecoresponsabilité n'a jamais été attribuée.</p> <p>Le REH prévoit des missions pour l'égalité, handicap, et la transition</p>

4. Section disciplinaire

Titre 3B04	
Fonction	Participation à la section disciplinaire à l'égard des usagers pour l'instruction de cas relevant de fraude ou de tentative de fraude commise notamment à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours
Correspondance en h ETD	<p>Membres de la section disciplinaire : 0,75 h ETD pour le membre rapporteur par affaire 0,5 h ETD pour la participation aux auditions par affaire</p> <p>Président(e) de la section disciplinaire : 0,25 h ETD par affaire présidée lors de la séance de jugement</p>
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui
Instances décisionnaires	DAJI
Prise en charge financière	Budget RH Central
Informations	Les heures seront attribuées pour les activités menées l'année précédente au regard du nombre de dossiers traités et de la fonction occupée pour chacun des dossiers.
Titre 3B07	
Fonction	Participation à la section disciplinaire à l'égard des usagers pour l'instruction de cas relevant de tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'Université
Correspondance en h ETD	<p>Membres de la section disciplinaire : 8 h ETD pour le membre rapporteur par affaire 0,5 h ETD pour la participation aux auditions par affaire</p> <p>Président(e) de la section disciplinaire : 4 h ETD par affaire présidée lors de la séance de jugement</p>
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui
Instances décisionnaires	DAJI
Prise en charge financière	Budget RH Central
Informations	Les heures seront attribuées pour les activités menées l'année précédente au regard du nombre de dossiers traités et de la fonction occupée pour chacun des dossiers.